

*Voies navigables de France***Décision du 31 janvier 2007 portant mandat de représentation à M. Gauthey (François), directeur général de Voies navigables de France**NOR : *EQU0790397S*

Le président de Voies navigables de France,
Vu l'article 124 de la loi de finances pour l'année 1991 (n° 90-1168 du 29 décembre 1990) modifiée ;
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 13, 14, 16 et 17 ;
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003 ;
Vu le décret du 13 juillet 2006 portant nomination du président du conseil d'administration de Voies navigables de France ;
Vu le décret du 7 février 2006 portant nomination du directeur général de Voies navigables de France,
Décide :

Article 1^{er}

Mandat de représentation est donné à M. Gauthey (François), directeur général de Voies navigables de France à l'effet de représenter le président, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part au comité d'entreprise et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et de recevoir collectivement ou non les délégués du personnel.

Article 2

Mandat de représentation est donné à M. Lambert (Patrick), directeur général adjoint, à l'effet de représenter le président, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part et de M. Gauthey (François), au comité d'entreprise et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et de recevoir collectivement ou non les délégués du personnel.

Article 3

Mandat de représentation est donné à Mme Pujolle (Hélène), responsable de la division des ressources humaines, à l'effet de représenter le président en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de M. Gauthey (François), de M. Lambert (Patrick), au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et de recevoir collectivement ou non les délégués du personnel.

Article 4

Toute décision antérieure est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et au *Bulletin officiel* des actes de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 31 janvier 2007.

*Le président de voies navigables de
France,
F. Bordry*